



Transfert contrat de travail

Par **nathdus**, le **30/11/2011** à **09:59**

Bonjour, je travaille dans un OPCA et suite à la réforme de la formation professionnelle, mon contrat de travail va être transféré vers l'OPCA qui nous "récupère". Aussi je me demande quels sont mes droits si je ne souhaite pas que ce transfert soit effectué, sachant que : la date effective de ce transfert est au 01/01/2012 je suis salariée d'un OPCA existant qui perdure, mais que je travaille à 95% pour un autre OPCA (qui est dissolu et dont l'activité est récupérée) sans avoir signé aucun avenant de détachement que chez mon OPCA employeur (celui qui perdure), il y a 3 postes de salariés qui sont détachés d'une autre société, j'ai donc demandé de récupérer une de ces places, mais il m'a été répondu que cela n'est pas possible car les postes ne sont pas équivalents, alors qu'au début de mon contrat (il y a 20 ans), j'occupais un de ces postes. Ai-je un droit préférentiel du fait que je sois salariée de cette entité et pas eux même si ce sont eux qui occupent le poste et pas moi ? quelles sont les conditions et les effets si je refuse ce transfert ?, sachant qu'aucune condition de reprise ne nous a été transmise car la convention collective est en cours d'élaboration. Elle ne sera connue que dans 12 mois à venir, ce qui implique que je vais accepter des conditions que je ne vais connaître que dans 1 an. Quels sont mes recours ? du coup, on nous demande sans choix possible d'être d'accord avec des conditions (salaires, avantages CE, cantine, mutuelle, RTT,) qui ne me seront communiquées qu'à posteriori et dans les 6 à 12 mois à venir. y a-t-il des termes que je dois inscrire obligatoirement sur mon nouveau contrat de travail ? dois-je signer un nouveau contrat d'ailleurs, et démissionner de l'OPCA dissout, ou bien cela est-il automatique vu que c'est un transfert ? merci pour vos réponses Cordialement Nathalie Dusseaux

Par **pat76**, le **30/11/2011** à **13:25**

BonjourrrrrnLe repreneur doit maintenir le contrat que vous aviez avec l'ancien employeur.